

## **DELIBERATION 2013 - 17**

### **SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

##### **Objet : Adoption du tableau des emplois**

Le cinq décembre deux mille treize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni au Conseil Régional Nord Pas de Calais, siège du syndicat mixte, sur convocation en date du vingt cinq novembre deux mille treize sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

**Présents : 13 (un membre sorti pendant le vote, avec pouvoir)**

**Absents Excusés : 6**

**Pouvoirs : 5**

**Absents : 0**

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

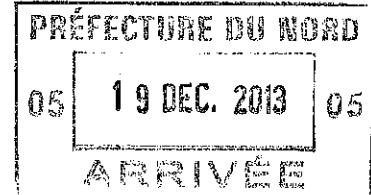
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2013, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte « Nord-Pas de Calais Numérique », et dans un premier temps,



## **DECIDE**

D'adopter le tableau des emplois annexé à la présente délibération et de créer les emplois correspondants.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 012.

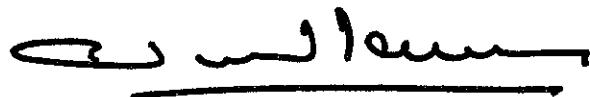
## **AUTORISE**

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer, le cas échéant, des conventions de mise à disposition de personnel.

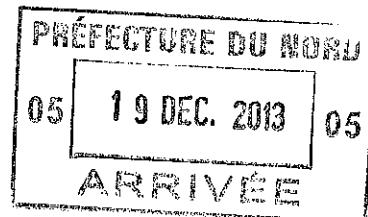
Adopté par :

- voix pour : **17**
- voix contre : /
- abstentions : 1

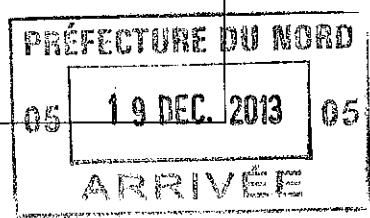
Pour extrait conforme :  
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



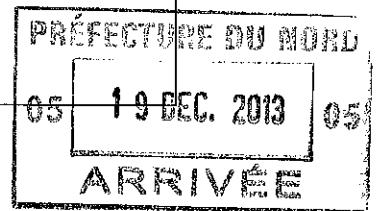
Transmis au contrôle de légalité le :



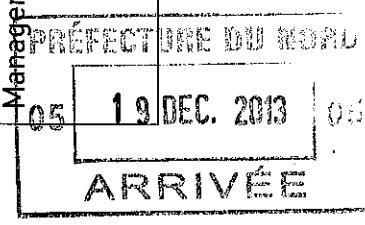
Administration Générale	Gestion administrative	Assistante de Direction	1	<p>Assurer l'appui et l'assistance au Directeur, coordonner les moyens et le suivi des activités du Syndicat Mixte.</p> <p>Assurer la gestion du courrier et le traitement de l'information.</p> <p>Assurer l'accueil physique et téléphonique, gérer l'agenda et réaliser les travaux de secrétariat.</p> <p>Gérer et organiser les ressources du Syndicat.</p> <p>Préparer et suivre les instances du Syndicat Mixte.</p>
Contrôle Finance et Comptabilité	Gestion Administrative et Financière	Responsable Administratif et Financier et Institutionnel	1	<p>Seconder le Directeur dans les domaines administratif, financier, juridique et de la vie institutionnelle du Syndicat Mixte.</p> <p>Assurer la préparation et le suivi des instances (bureau et comité syndical),</p> <p>Garantir la sécurité juridique dans la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics,</p> <p>Assurer l'activité nécessaire au pilotage et concevoir les outils,</p> <p>Garantir l'unité de traitement administratif et financer des dossiers du Syndicat Mixte</p>



Informatique	<p><b>Chargé de mission « Aménagement du territoire par les télécommunications » (très haut débit)</b></p> <p><b>Réseau « Très Haut Débit »</b></p>	<p>Etablir l'analyse spatiale des télécommunications (connaissance des réseaux publics et privés, suivi de l'installation des fibres optiques,...)</p> <p>Assurer l'opérationnalisation des relations entre aménagement durable et très haut débit par la mobilisation des outils d'aménagement que sont les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les plans locaux d'habitat.</p> <p>Accompagner le chef de projet « Très Haut Débit » dans la territorialisation des objectifs du schéma directeur</p>	<p>Directeur, Attaché principal, Attaché, Ingénieur principal, Technicien principal de 1ère cl., Technicien principal de 2ème cl., Technicien</p> <p>985</p>



	<p>Contribuer à la coordination et à la mise en œuvre du « Très Haut Débit » en région Nord-Pas de Calais, Mener et piloter le projet de « Très Haut Débit » porté par le Syndicat Mixte en faisant appel à des ressources et à des moyens externes et internes,</p> <p>Coordonner le projet tant dans la diversité des thématiques mobilisées qu'au niveau des interlocuteurs impliqués [représentants régionaux, collectivités territoriales, associations, Etat, organisations nationales...]</p> <p>Assurer en lien avec le directeur la représentation du Syndicat Mixte à l'échelle régionale, nationale et européenne.</p>	<p>Ingénieur Principal, Ingénieur, Technicien principal de 1ère cl., Technicien principal de 2ème cl., Technicien</p> <p>1</p>	<p>966</p> <p>325</p>	<p>HEB</p>	
Management	<p>Réseau « Très Haut Débit »</p> <p>Chef de projet « Très Haut Débit »</p> <p>Management Stratégique</p>	<p>Concevoir, proposer et contrôler la mise en œuvre de l'activité dont le Syndicat Mixte a la charge dans toutes les composantes (administrative, juridique, financière et technique). Assurer l'animation, le management et la coordination de l'équipe du Syndicat Mixte.</p> <p>Directeur [2]</p>	<p>Administrateur hors cl., Administrateur, Ingénieur en chef de cl. exceptionnelle, Ingénieur en chef de cl. normale, Ingénieur principal, Ingénieur</p> <p>1</p>	<p>379</p>	<p>HEB</p>



[1] Conformément au principe de séparation du grade et de l'emploi posé dans le statut de la Fonction Publique, ces données sont indicatives et font l'objet d'un ajustement en tant que de besoins [évolutions statutaires, mobilités internes, compétences recherchées...]

[2] Cf la délibération n° 2013- 16 en date du cinq décembre deux mille treize

